



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Radars militaires et parc éolien au large de Dunkerque

Question écrite n° 42385

Texte de la question

M. Christian Hutin interroge Mme la ministre de la transition écologique sur l'implantation d'un parc d'éoliennes géantes de 300 mètres de haut au large de Dunkerque et à 10 kilomètres du rivage, soit une proximité immédiate. Par ailleurs, M. le ministre n'est pas sans savoir qu'un mouvement d'opposition de plus en plus important existe localement. À ce jour, près de 8 000 citoyens demandent qu'un référendum soit organisé. Ce projet, incontestablement, fait l'objet d'un rejet sans cesse croissant. Or une annonce de Mme la ministre des armées, confirmée par M. le Premier ministre, disait qu'il y aurait une interdiction de création de parc éolien à moins de 70 kilomètres d'installations, en l'occurrence de radars, militaires. Le projet de parc éolien au large de Dunkerque est incontestablement dans le champ de cette disposition. Par ailleurs, M. le ministre connaît la forte opposition de la part des communes, de la Province de Flandre occidentale et du gouvernement belge vis-à-vis de cette implantation d'éoliennes géantes. Des procédures juridiques sont d'ores et déjà en cours. En effet, un radar militaire se situe à Calais (30 km de Dunkerque), sans compter les installations de surveillance de la marine nationale situées à Dunkerque même. Il souhaite donc connaître les dispositions et les annonces qu'il compte faire afin de mettre un terme à ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42385

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 novembre 2021](#), page 8082

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)